



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 28 avril 2020  
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
  - 1.1 Tenue de la présente séance à huis clos (20200411-278)
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2020
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Autorisation pour le transfert d'un dossier juridique du cabinet « Cain Lamarre » au cabinet « GBV avocats » (20200328-268)
  - 6.2 Acceptation d'une promesse d'achat du lot 3 890 370 du cadastre du Québec situé sur la rue Riviera (20200425-302)
7. **Finances municipales**
  - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
  - 7.2 Dépense supplémentaire pour l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable (20200229-168)
  - 7.3 Approbation des prévisions budgétaires révisées pour l'année 2020 de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu (OMH) (20200229-169)

- 7.4 Autorisation de paiement d'une facture relative au passage à niveau de la rue de Carillon (20200425-301)
- 7.5 Consentement de la Ville – Paiements hypothécaires de « Aréna Marcel-Larocque inc. » (20200404-275)
- 7.6 Transfert des soldes disponibles sur divers règlements en refinancement pour l'année 2020 (20200425-303)

## 8. **Ressources humaines**

- 8.1 Nomination au poste de conseillère en rémunération au Service des ressources humaines (20200328-270)
- 8.2 Prolongation du contrat de travail de madame Karine Durand (20200425-295)
- 8.3 Adoption d'un nouvel organigramme du Service de la culture, du développement social et du loisir (20200418-293)
- 8.4 Adoption d'un nouvel organigramme de la Direction générale (20200425-306)
- 8.5 Embauche sur une base temporaire au poste de régisseur à la Direction générale (20200425-305)

## 9. **Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Signature d'un bail l'Association de paralysie cérébrale du Québec pour l'utilisation de locaux situés au 870, rue Curé-Saint-Georges (20200321-260)
- 9.2 Autorisation - Horaires et emplacements pour l'occupation de l'espace public par des camions-restaurants et des amuseurs publics (20200404-273)

## 10. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Acquisition de servitudes pour les travaux de reconstruction et d'amélioration des infrastructures des rues Richelieu et Saint-Charles (20200314-243)
- 10.2 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Réaménagement de l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'avenue Conrad-Gosselin (20200411-279)
- 10.3 Octroi des contrats suivants :
  - 10.3.1 SA-342-IN-19 Plans et devis - Prolongement d'aqueduc rues de l'Anse, Bruno, De Salières, des Trembles, Félix-Leclerc, Létourneau et avenue des Pins (20200229-171)
  - 10.3.2 SA-346-IN-19 Travaux de construction de trottoirs sur les rues des Colibris et des Geais-Bleus (20200215-137)

10.4 Rejet des soumissions - Prolongement des infrastructures de la Route 219 et du chemin du Clocher – SA-314-IN-19 (20200418-286)

11. **Toponymie et circulation**

11.1 Résolution relative à la circulation et au stationnement (20200321-261, 20200314-251)

12. **Travaux publics**

12.1 Octroi des contrats suivants :

12.1.1 SA-2744-TP-20 Travaux de coupe de pelouse dans divers parcs et espaces verts municipaux du secteur nord de la Ville (20200425-299) (*gré à gré*)

12.1.2 SA-2745-TP-20 Travaux de coupe de pelouse dans divers parcs et espaces verts municipaux pour le secteur sud de la Ville (20200425-300) (*gré à gré*)

13. **Sécurité publique**

13.1. Octroi du contrat suivant :

13.1.1 SA-158-PO-20 Fourniture de bottes et chaussures pour le Service de police (20200321-257)

13.2. Signature de deux ententes relatives à la protection incendie avec la Ville de Richelieu (20200418-290)

14. **Urbanisme**

14.1 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.1.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

1) PIA-2020-4734 Construction Jolivar inc. - Immeuble constitué du lot 5 980 272 du cadastre du Québec et situé sur la rue Théodore-Bécharde (20200418-287)

2) PIA-2020-4741 STA Architectes inc. - Immeuble situé au 730, boulevard d'Iberville (20200418-288)

3) PIA-2020-4749 Sylvie Duguay - Immeuble situé au 680, chemin des Vieux-Moulins (20200418-291)

4) PIA-2020-4750 Mylène Dumesnil - Immeuble situé au 680, chemin des Vieux-Moulins (20200418-292)

14.2 Acquisition d'un terrain situé en secteur de conservation (20191012-849)

- 14.3 Signature d'un protocole d'entente avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour offrir 15 cases réservées pour le covoiturage sur quatre sites de la Ville (20200321-256)
- 14.4 Octroi du contrat suivant :
- 14.4.1 SA-1211-AD-20 Plantation d'arbres dans la bretelle de l'autoroute 35, sortie du boulevard du Séminaire et l'entretien des plantations antérieures (20200321-267) (*gré à gré*)
- 14.5 Acquisition de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – Prolongement des rues Bella, Guertin et Robert-Jones (20200411-277)
- 14.6 Adoption du projet des règlements suivants :
- 14.6.1 Règlement n° 1882 (20200111-019)
- « Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir la zone C-5507, à même une partie de la zone C-5515, de sorte que les usages du groupe habitation (H) ne soient plus permis dans ladite partie de zone;
  - d'augmenter, à l'intérieur de la zone C-5507, la profondeur et la superficie minimales prescrites pour un terrain, pour les fixer respectivement à 60 mètres et à 1500 mètres carrés;
  - d'autoriser, à même la zone C-5507, les projets intégrés commerciaux ainsi que plusieurs usages appartenant aux sous-classes « Commerces para-industriels », « Commerces à incidence modérée », « Vente en gros » et « Entrepreneurs » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).
- Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l'est de la rue Croisetière Nord »
- 14.6.2 Règlement n° 1887 (20200111-019)
- « Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone C-5507 au secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux ».
- Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l'est de la rue Croisetière Nord »
- 14.6.3 Règlement n° 1888 (20200314-234)
- « Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'augmenter, à même les zones C-1030, C 1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, le nombre d'étages maximal et la hauteur maximale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 4 étages et à 14 mètres, sauf pour les usages « poste-d'essence »;

- d'autoriser, à même les zones C-1030, C 1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, les usages appartenant à la sous-classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe communautaire (P).

La zone C-1030 est située sur la rue Lesieur, du côté nord, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Champlain.

La zone C-1048 est comprise entre la rue Pierre-Caisse, l'autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Choquette.

La zone C-1051 est située au nord de la rue Pierre-Caisse entre l'autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Douglas.

La zone C-1053 est située dans le quadrilatère formé de la rue Normand, de la rue Victor-Hugo, du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Payette.

La zone C-1859 est située sur le boulevard Saint-Luc, du côté sud, à l'intersection de la rue Douglas.

La zone C-2741 est située sur le boulevard Omer-Marcil, du côté sud, entre les rues Bernier et Moreau »

#### 14.6.4 Règlement n° 1889 (20200314-229)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à même la zone H-2727, la classe d'usages « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
- de retirer, à même la zone H-2727, les projets intégrés;
- de réduire, à l'intérieur de la zone H-2727, les dimensions minimales prescrites pour un terrain, pour fixer respectivement la largeur, profondeur et superficie minimales à 15 mètres, 30 mètres et 450 mètres carrés pour un usage de la classe « Unifamiliale » et « Bifamiliale », à 18 mètres, 30 mètres et 540 mètres carrés pour un usage de la classe « Trifamiliale » et à 21 mètres, 30 mètres et 630 mètres carrés pour un usage de la classe « Multifamiliale ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint Luc et la rue des Artisans »

#### 14.6.5 Règlement n° 1890 (20200314-229)

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de retirer la zone H-2727 du secteur de PIIA « Projets intégrés résidentiels ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint-Luc et la rue des Artisans »

#### 14.7 Désignation du PPCMOI-2019-4508 affectant l'immeuble situé au 126, 5<sup>e</sup> Avenue comme projet prioritaire (20200425-308)

15. **Transport et mobilité urbaine**

-----

16. **Avis de motion**

16.1 **Règlement n° 1882 (20200111-019)**

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’agrandir la zone C-5507, à même une partie de la zone C-5515, de sorte que les usages du groupe habitation (H) ne soient plus permis dans ladite partie de zone;
- d’augmenter, à l’intérieur de la zone C-5507, la profondeur et la superficie minimales prescrites pour un terrain, pour les fixer respectivement à 60 mètres et à 1500 mètres carrés;
- d’autoriser, à même la zone C-5507, les projets intégrés commerciaux ainsi que plusieurs usages appartenant aux sous-classes « Commerces para-industriels », « Commerces à incidence modérée », « Vente en gros » et « Entrepreneurs » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l’est de la rue Croisetière Nord »

16.2 **Règlement n° 1887 (20200111-019)**

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d’assujettir la zone C-5507 au secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux ».

Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l’est de la rue Croisetière Nord »

16.3 **Règlement n° 1888 (20200314-234)**

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- d’augmenter, à même les zones C-1030, C 1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, le nombre d’étages maximal et la hauteur maximale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 4 étages et à 14 mètres, sauf pour les usages « poste-d’essence »;
- d’autoriser, à même les zones C-1030, C 1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, les usages appartenant à la sous-classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe communautaire (P).

La zone C-1030 est située sur la rue Lesieur, du côté nord, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Champlain.

La zone C-1048 est comprise entre la rue Pierre-Caisse, l’autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Choquette.

La zone C-1051 est située au nord de la rue Pierre-Caisse entre l’autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Douglas.

La zone C-1053 est située dans le quadrilatère formé de la rue Normand, de la rue Victor-Hugo, du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Payette.

La zone C-1859 est située sur le boulevard Saint-Luc, du côté sud, à l'intersection de la rue Douglas.

La zone C-2741 est située sur le boulevard Omer-Marcil, du côté sud, entre les rues Bernier et Moreau »

#### 16.4 Règlement n° 1889 (20200314-229)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à même la zone H-2727, la classe d'usages « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
- de retirer, à même la zone H-2727, les projets intégrés;
- de réduire, à l'intérieur de la zone H-2727, les dimensions minimales prescrites pour un terrain, pour fixer respectivement la largeur, profondeur et superficie minimales à 15 mètres, 30 mètres et 450 mètres carrés pour un usage de la classe « Unifamiliale » et « Bifamiliale », à 18 mètres, 30 mètres et 540 mètres carrés pour un usage de la classe « Trifamiliale » et à 21 mètres, 30 mètres et 630 mètres carrés pour un usage de la classe « Multifamiliale ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint Luc et la rue des Artisans »

#### 16.5 Règlement n° 1890 (20200314-229)

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de retirer la zone H-2727 du secteur de PIIA « Projets intégrés résidentiels ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint-Luc et la rue des Artisans »

#### 16.6 Règlement n° 1892 (20200328-269)

« Règlement autorisant l'exécution de travaux pour divers ouvrages d'eau potable et d'eau usée, décrétant une dépense de 813 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 16.7 Règlement n° 1896 (20200411-283)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux correctifs de drainage de la rue Nadeau, décrétant une dépense n'excédant pas 540 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 16.8 Règlement n° 1897 (20200411-280)

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à offrir pour l'année 2020 la possibilité d'obtenir un arbre à prix réduit »

## 17. Règlements

### 17.1 Règlement n° 1871

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction de trottoirs sur des tronçons des rues des Colibris et des Geais-Bleus, décrétant une dépense n'excédant pas 256 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 17.2 Règlement n° 1876

« Règlement divisant le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en douze (12) districts électoraux et abrogeant le règlement n° 1071 »

### 17.3 Règlement n° 1877

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis en vue de la construction d'une conduite d'eau potable pour la section de la route 104 située entre le 3e Rang et l'immeuble portant le numéro civique 175, route 104, décrétant une dépense de 88 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 17.4 Règlement n° 1879

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation de plans et devis en vue de l'exécution de travaux d'aménagement de plateaux sportifs au parc multisport Bleury, phase 1, décrétant une dépense n'excédant pas 241 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 17.5 Règlement n° 1881

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une conduite d'eau potable pour les rues de l'Anse, Bruno, de Salières, des Trembles, Félix-Leclerc, Létourneau et une section de l'avenue des Pins, décrétant une dépense de 117 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 17.6 Règlement n° 1883

« Règlement abrogeant le règlement no 1778 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

### 17.7 Règlement n° 1885

« Règlement sur l'occupation du domaine public et abrogeant le règlement no 1482 »

### 17.8 Règlement n° 1886

« Règlement amendant le règlement no 1760 relatif à la tarification par :

- l'ajout d'un tarif pour la location d'une surface glacée en période hors saison ;
- l'ajout d'un tarif pour l'émission d'un permis d'occupation d'un camion-restaurant.»



17.9 Règlement n° 1894

« Règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2020, afin de reporter l'échéance du compte de taxes prévue le 15 avril 2020 »

18. **Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1855: « Règlement autorisant la réalisation de travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'immeuble situé au 75, rue Foch (gare du Canadien Pacifique), décrétant une dépense n'excédant pas 308 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1856: « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de la toiture de l'immeuble situé au 855, 1<sup>ère</sup> Rue (Cour municipale), décrétant une dépense n'excédant pas 756 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1869 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de pavage pour diverses rues, décrétant une dépense de 3 479 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.2 Registre cumulatif des achats au 31 mars 2020

18.3 Rapport d'activités du trésorier concernant les partis politiques et les candidats indépendants autorisés pour l'année 2019 (20200411-282)

18.4 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**